

# Les démarches administratives

Dans le bandeau vert de gauche trouvez les informations relatives à vos principales démarches administratives

**A compter du 01 mars 2024, Corinne de l'équipe du France services de Carbone tiendra une permanence à la mairie de Marquefave pour une demi-journée (jeudi après-midi) tous les 15 jours afin de vous aider dans vos démarches.**

**Elle sera présente :**

**les 7 et 21 mars,**

**les 4 et 18 avril,**

**les 2, 16 et 30 mai,**

**les 13 et 27 juin.**

## Renouvellement de vos titres d'identité et de voyage : pensez à anticiper !

**Vous souhaitez obtenir un rendez-vous en mairie pour une demande ou un renouvellement de pièce d'identité ?**

**L'Agence nationale des titres sécurisés (ANTS) a mis en place un service en ligne facilitant la prise de rendez-vous en mairie.**

**Le moteur de recherche de l'ANTS permet de visualiser, pour les 3 mois à venir, les rendez-vous disponibles dans un certain rayon géographique.**

**Accéder au moteur de recherche sur le site de l'ANTS : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>**

**Il vous faudra renseigner plusieurs informations :**

- # la distance maximale de recherche (20, 40 ou 60 kilomètres) ;**
- # le motif du rendez-vous ;**
- # le nombre de personnes réalisant la demande ;**
- # votre localisation.**

**Grâce aux critères indiqués, le moteur de recherche vous propose des créneaux de rendez-vous sur une période de 3 mois maximum.**

**Vous pouvez moduler les dates de début et de fin de recherche à l'aide du calendrier.**



**Pour rappel, vous pouvez effectuer votre demande ou votre renouvellement de carte nationale d'identité ou de passeport dans n'importe quelle mairie, à condition que celle-ci propose ce service.**

**Le lieu de la demande ne dépend pas de votre domicile.**

**Une fois le créneau choisi, vous êtes automatiquement redirigé vers le site de la mairie concernée pour prendre un rendez-vous en ligne.**

**Toutes les mairies ne sont pas encore référencées dans le moteur de recherche. Pour plus d'informations, consultez le site : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/villes>**

**Il est conseillé de vérifier la validité de vos titres d'identité et de ne pas attendre le dernier moment pour les renouveler.**

**Pour simplifier votre démarche d'obtention de carte nationale d'identité et de passeport, il est recommandé d'effectuer une pré-demande en ligne (<https://passeport.ants.gouv.fr/demarches-enligne>) avant de se rendre en mairie pour finaliser le dossier.**